

Emplacements



Les marchés

Le marché alimentaire d'Aubagne a lieu les mardis, jeudis, samedis et dimanches sur le cours Voltaire de 8h à 13h. Le CETA du pays d'Aubagne est présent sur notre marché favorisant ainsi les circuits courts avec les producteurs du territoire.



<https://www.cetadupaysdaubagne.fr/> 

Le marché des produits manufacturés a lieu les mardis de 8h à 13h sur le cours Foch, sur l'esplanade de Gaulle et quelques-uns sur le cours Voltaire.

La Ville d'Aubagne est candidate au label National des « Marchés de France » en 2022.



- > [Télécharger la charte qualité des foires et marchés d'Aubagne](#)
- > [Télécharger l'arrêté portant règlement des marchés alimentaires et produits manufacturés](#)
- > [Tarifs 2024](#)



Les terrasses

Les commerces de la Ville d'Aubagne ont la possibilité de déposer une demande de terrasse par mail au service des emplacements (service.emplacements@aubagne.fr) avec le formulaire ci-dessous.

Les demandes sont examinées en commission, si accord de la commission, un arrêté signé par Monsieur le Maire et transmis en Préfecture est délivré à l'intéressé.

Cet arrêté doit être affiché dans le commerce.



- > [Télécharger le formulaire](#)
- > [Télécharger l'arrêté réglementant les autorisations d'occupation du domaine public à Aubagne](#)
- > [Arrêté 2021 portant sur l'instauration et réglementant l'usage des aires, places et rues piétonnes](#)
- > [Tarifs 2024](#)
- > [Charte des devantures](#)



Du mobilier commercial, cela peut-être par exemple un joli vélo aux accents bucoliques pour marquer l'entrée d'une boutique

Le mobilier commercial

Le mobilier commercial

Le mobilier commercial qui occupe le domaine public est soumis à une réglementation ainsi qu'à redevance.

Aucun élément commercial ne peut être exposé s'il n'a pas fait l'objet d'une demande préalable auprès du service des emplacements (service.emplacements@aubagne.fr) avec le formulaire ci-dessous.

Les demandes sont examinées en commission, si accord de la commission, un arrêté signé par Monsieur le Maire et transmis en Préfecture est délivré à l'intéressé.

Cet arrêté doit être affiché dans le commerce.



- > [Télécharger le formulaire](#)
- > [Télécharger l'arrêté réglementant les autorisations d'occupation du domaine public à Aubagne](#)
- > [Arrêté 2021 portant sur l'instauration et réglementant l'usage des aires, places et rues piétonnes](#)
- > [Tarifs 2024](#)
- > [Charte des devantures](#)



Camion pizza/food-truck

8 emplacements sur la commune sont prévus pour les camions pizza et food-trucks, les demandeurs doivent transmettre une demande par mail au service des emplacements (service.emplacements@aubagne.fr).

Les demandes sont examinées en commission, si accord de la commission, un arrêté signé par Monsieur le Maire et transmis en Préfecture est délivré à l'intéressé.

Ainsi que la liste des documents ci-dessous :

- › Un extrait Kbis délivré par la Chambre de Commerce ou un extrait D1 délivré par la Chambre des Métiers de moins de 3 mois.
- › Une attestation d'assurance en responsabilité Civile Professionnelle avec les dates de validité.
- › Une attestation de stage hygiène alimentaire obligatoire.
- › Une photocopie recto / verso de la carte de commerçant ambulant.
- › Photographies du commerce.



> [Télécharger l'arrêté réglementant les autorisations d'occupation du domaine public à Aubagne](#)

> [Tarifs 2024](#)



Brocante sur le cours Foch le samedi matin - Photo de Marc Munari

Brocantes

De janvier à novembre, tous les 3^e samedis du mois, la Ville d'Aubagne organise une brocante professionnelle sur le cours Foch, de 8h à 13h.

Pour s'inscrire, il vous faut transmettre les documents suivants par mail au service des emplacements service.emplacements@aubagne.fr :

- › extrait d'inscription au registre du commerce ou des métiers de moins de 3 mois
- › certificat d'inscription au registre des revendeurs d'objets mobiliers
- › attestation de versement de cotisations au RSI
- › première page du registre de police
- › attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle



> [Tarifs 2024](#)

